

Adjudant chef **GUEDON** Gérard

Velizy villacoublay le 09.07..2018

40 rue du général exelmans
78140 Velizy Villacoublay
Trésorier **APNM – A.F.A.R**

au

Général Philippe **GUICHARD**
Commandant la Gendarmerie de l'air
78129 Villacoublay air

Mon **Général**,

J'accuse réception ce jour, *de votre décision n°4390-02 juillet 2018 ARM/GAIR/DAO/SAP.*

Je prend acte des termes mentionnés dans celle-ci et j'en tire dès à présent toutes les conséquences, tant d'un point administratif que judiciaire.

Je constate, comme je l'avais soulevé, que vous êtes dans l'impossibilité matérielle de me communiquer toutes les preuves écrites voire les « accusé réception » que vous m'auriez éventuellement adressés et qui se rapportent aux obligations médico-statutaire qui auraient dû m'être notifiés réglementairement, ce qui n'a jamais été fait.

J'observe également que les documents joints attestent formellement de ce manque de « résultat » et qu'ils présentent en outre des anomalies rédactionnelles importantes dans la forme et leur authentification par votre officier en second, (signatures différentes pour un même rédacteur).

Pourtant ces mêmes documents ont été produits à l'audience des référés de Versailles.

Je rappelle qu'ils ont entraîné, entre autre, le rejet de ma demande faite auprès du Tribunal administratif de Versailles et ont trompé la religion des Juges des Référés dans sa prise de décision.

Cette omission produit déjà des conséquences qui me sont hautement préjudiciables que les juridictions prochainement saisies auront à trancher prochainement.

Je vous adresserai un exemplaire du document complet qui aurait du m'être adressé, ce qui n'a jamais été fait par votre service des ressources humaines.

Très respectueusement, mon Général.

ADC **GUEDON** G